



Donation ou testament ?

Par Swena

Bonjour.

Mon mari et moi-même cherchons des renseignements sur la donation entre époux ou un testament. Nous venons d'acheter une maison en indivise et nous avons chacun des enfants d'un premier mariage. Devons-nous privilégier la donation avec usufruit au dernier vivant ou faire un testament ? En sachant que les enfants hériteront à la mort du dernier vivant. Lors du décès d'un de nous deux, faudra-t-il payer des frais fiscaux si donation ? Ou cela est-il uniquement valable s'il y a un testament?

D'avance merci.